
Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail des transports
de marchandises dangereuses**

22 avril 2010

Quatre-vingt-huitième session

Genève, 3–7 mai 2010

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire

**Propositions d'amendements aux annexes A et B de l'ADR:
questions en suspens**

**Projet d'amendements aux annexes A et B de l'ADR
(ECE/TRANS/WP.15/204) – Projet de rectificatif****Note du secrétariat****1. Page 11, 1.8.6.8***Au lieu de 6.2.2.9 lire 6.2.2.10***2. Page 16, 1.9.5.2.2, Catégorie de tunnel D, texte pour la classe 6.1***Au lieu de TF1 et TFC lire TF1, TFC et TFW***3. Page 36, 3.2.1, Tableau A, neuvième paragraphe (amendement "ajouter
"TP37" dans la colonne (11)")***Supprimer 1834,**Justification : TP37 s'applique aux rubriques pour lesquelles l'instruction de transport en citerne mobile a été remplacée par T20 ou T22. T20 était déjà applicable pour le No ONU 1834 dans l'ADR 2009. Cette correction a été transmise au secrétariat de l'OTIF.***4. Page 38, 3.2.1, Tableau A, amendement au No ONU 1748, à la fin***Insérer et, pour le groupe d'emballage III, ajouter "B13" dans la colonne (9a)***5. Page 41, 3.2.1, Tableau A, amendement au No ONU 2880, à la fin, après
l'amendement de conséquence à l'index alphabétique***Insérer Pour le groupe d'emballage III, ajouter "B13" dans la colonne (9a).***6. Page 42, 3.2.1, Tableau A, amendements à la colonne (7a), premier tiret après
"Remplacer le code alphanumérique LQ par "120 ml" pour :"***Au lieu de des Nos ONU 2668 et 2857 lire du No ONU 2857***7. Page 46, 3.2.1, Tableau A, nouvelle rubrique 3487, groupe d'emballage III,
colonne (9a)***Au lieu de B4 lire B4, B13***8. Page 46, 3.2.1, Tableau A, nouvelle rubrique 3488, colonne (13)**

Sans objet en français.

9. Page 56, 4.1.4.1, P200, disposition spéciale d'emballage "q" du paragraphe 10), amendement à la deuxième phrase, dans le texte à remplacer

Au lieu de l'étanchéité du récipient lire l'étanchéité aux gaz du récipient

10. Page 57, note de bas de page a

Sans objet en français.

11. Page 58, 4.1.4.1, P200, après le nouveau paragraphe 12)

Supprimer l'amendement de conséquence.

12. Page 69, avant les amendements au 5.4.2

Insérer

5.4.1.4.2 Renuméroté la note de bas de page 2 en tant que 3.

5.4.2 Renuméroté les notes de bas de page 3 et 4 en tant que 4 et 5 respectivement.

13. Page 69, 5.4.2, deux fois

Insérer (renumérotée 5) *après* note de bas de page 4

14. Page 69, 5.4.3.4, amendements à la deuxième page du modèle de consignes écrites, septième ligne du tableau

Lire le deuxième amendement comme suit

Dans la colonne (2), dans la quatrième phrase, ajouter "ou l'auto-inflammation" après "inflammables".

15. Page 73, 6.2.1.6.1, Nota 2

Substituer au texte actuel

Au NOTA 2, remplacer ", ou un contrôle par ultrasons, ou une combinaison des deux" par "ou sur une combinaison d'un contrôle par émission acoustique et d'un contrôle par ultrasons" et ajouter la nouvelle phrase suivante à la fin : "La norme ISO 16148:2006 peut servir de guide en ce qui concerne les modes opératoires des contrôles d'émission acoustique."

16. Page 76, 6.2.2.9.4, au début

Sans objet en français.

17. Page 77, tableau

Sans objet en français.

18. Page 92, en haut de la page, 6.7.3.16.1, d) v)

Renuméroté la note de bas de page 3 en tant que note de bas de page 5.

19. Page 99, 6.8.2.2.3, nouveau dernier paragraphe

Au lieu de coupe-flamme lire arrête-flamme
